



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1746

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la commune de Décines
Charpieu pour son dispositif d'appui à la création d'entreprises (DACE) pour l'année 2010

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux
entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Olivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthelémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagorne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Brolquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

Séance publique du 20 septembre 2010**Délibération n° 2010-1746**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la commune de Décines Charpieu pour son dispositif d'appui à la création d'entreprises (DACE) pour l'année 2010**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 1er septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La création d'entreprises est un levier important de l'intervention publique pour garantir le renouvellement du tissu économique local et, par là, le développement de l'emploi et du dynamisme économique sur l'agglomération.

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans ce domaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise" : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE). La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du dispositif.

Les enjeux principaux sont de soutenir des actions qui garantissent une offre de service accessible, de qualité, adaptée aux besoins de chaque entrepreneur, pour lui donner les moyens de réussir.

Pour remplir cette ambition élevée, la politique entrepreneuriale de la Communauté urbaine porte une attention particulière à l'action dans les territoires fragilisés de l'agglomération pour soutenir un développement solidaire et équilibré. Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), un soutien particulier est apporté aux actions qui mettent en œuvre un dispositif global d'insertion professionnelle, c'est-à-dire dont la finalité peut être la création d'entreprise, l'emploi ou la formation (amorçage, structure de test, autre structure ante-crédation, etc.).

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine soutient la ville de Décines Charpieu au travers de son dispositif d'appui à la création d'entreprise (DACE) pour son action en matière d'accueil et d'accompagnement des entrepreneurs dans les quartiers en politique de la ville.

Présentation du dispositif d'appui à la création d'entreprises de la Ville de Décines Charpieu (DACE et Amorçage)

Depuis mars 2007, la ville de Décines Charpieu a intégré le dispositif d'accueil et d'accompagnement des personnes désirant créer une entreprise. La Ville a recruté une personne au service économique, chargée d'accueillir, d'informer, d'orienter et de suivre 2 ans après la création les porteurs de projet. Cette mission d'accompagnement représente 50 % d'un équivalent temps plein (ETP).

Cette mission s'inscrit dans le cadre global de soutien aux entreprises décinoises apporté par le service économique de la ville de Décines Charpieu : appui technique et administratif, soutien à l'installation, aide au recrutement.

Par son intégration au sein du service économique, la mission d'accompagnement aux porteurs de projet s'appuie sur une bonne connaissance du territoire et des spécificités des entreprises locales.

Bilan des actions conduites en 2009

29 personnes ont été reçues et accompagnées.

Les porteurs de projet s'adressent au DACE par l'intermédiaire des partenaires : pôle emploi, plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), mission locale ou viennent spontanément en mairie pour demander une aide à la création d'entreprise sur la ville.

Perspectives 2010

Pour l'année 2010, les actions suivantes sont proposées :

Dans le cadre de l'action DACE :

- accueillir, écouter : amener les 45 porteurs de projet à formuler leur projet,
- conseiller, orienter, accompagner,
- aider le porteur de projet à identifier les éléments clés de son projet, ses points forts et ses points faibles,
- formaliser et définir les étapes de sa réalisation,
- valider la faisabilité du projet,
- suivre le nouveau créateur au maximum deux ans après la création,
- suivre le démarrage de l'entreprise et aider à résoudre les difficultés ou blocages de toute nature,
- réorienter et remobiliser les personnes vers les partenaires de la Maison de l'emploi quand le projet est invalidé.

Dès lors que le porteur de projet s'adresse au DACE par l'intermédiaire d'un partenaire, un compte rendu de suivi est réalisé.

Dans le cadre de l'action "amorçage de projet" :

- conforter la confiance en soi pour les jeunes adultes issus de quartiers difficiles et stimuler leur créativité et les initiatives pour des projets de création d'activité,
- mobiliser 4 jeunes ou jeunes adultes sur un projet de création d'activité, par de l'amorçage de projet très en amont du processus qui sera poursuivi avec un accompagnement par le DACE,
- informer de façon plus générale les personnes issues de ces quartiers, afin non seulement qu'elles puissent avoir une représentation précise de la création d'activité, mais également de leur permettre de clarifier leurs représentations au cas où elles auraient un projet dans l'avenir,
- pérenniser les activités créées par un suivi technique et personnalisé.

Modalités de soutien de la Communauté urbaine

Afin de pérenniser les actions conduites en 2009 par la commune de Décines Charpieu dans le cadre du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 4 250 € pour l'année 2010. Le montant de la subvention en 2009 s'élevait à 4 250 €.

Budget prévisionnel 2010

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats et services extérieurs	620	Etat (l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances)	4 666
charges de personnel	21 686	Communauté urbaine	4 250
emplois et contributions volontaires en nature	1 109	Région Rhône-Alpes	2 000
		Ville de Décines Charpieu	11 390
		contributions volontaires en nature	1 109
Total	23 415	Total	23 415

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 250 € au profit de la commune de Décines Charpieu dans le cadre de son dispositif d'appui à la création d'entreprises pour l'année 2010,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la commune de Décines Charpieu définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - compte 657 341 - fonction 90 - opération n° 0757 selon l'échéancier suivant : 3 400 € en 2010 et 850 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.